







LES P'TITES INFOS Magazine d'information et de communication de la commune de Saint-Nabord



JUIL 2021







MAIRIE DE SAINT-NABORD

1 rue de l'Eglise 88200 SAINT- NABORD 03 29 62 06 22

HORAIRES D'OUVERTURE:

Du lundi au vendredi 9h - 12h 13h30 - 17h30

Réouverture prochaine le samedi matin

Retrouvez votre journal en version numérique et plus d'infos pratiques sur :

www.saint-nabord.fr

Suivez l'actualité de saint-Nabord sur notre page facebook :



ville de Saint Nabord

En première de couverture et page Edito : Les créations en mosaïculture du jardin éphémère.

Les échos du Conseil Municipal

Bienvenue à Adeline GUERLAIN Anne GRANDEMANGE à l'événementiel Pierre-Jean BONAZZI, stagiaire au service informatique Gérer son actu sur le site de la mairie Spécial Budget

Du côté de l'intercommunalité

Vol au dessus de l'étang de la Demoiselle Fusion du Home fleuri et du Châtelet

Les travaux

Un ilot de verdure au centre socioculturel Le jardin éphémère Le nouvel abribus de Sainte-Anne Lifting du restaurant scolaire des Herbures Réception de travaux de voirie Fauchage tardif des talus Plan sécheresse

L'urbanisme

Révision du Plan local d'urbanisme Balade autour de Sainte-Anne Le chemin de la Champagne rebaptisé

Point sécurité

Patrimoine local
De stèles en croix

La ieunesse

Plan mercredi Animation Sicovad Centre aéré ouvert jusqu'au 20 août

Distribution de dictionnaires Centre de loisirs ouvert aux familles prioritaires Spectacle de marionnettes

Culture et monde associatif

Le tour de la commune L'ASSN a le vent en poupe Nettoyage de printemps avec FSD La pratique de la chasse / Bien vivre sa forêt

L'Environnement

Le plan de relance forestier Ateliers pédagogiques avec l'ONF Un essaim sauvé des eaux

Vie économique

Un rayon Epicerie au Jimmy's Bar Le domaine de Ribeaugoutte

Agenda





Chères Navoiriaudes, chers Navoiriauds,

Même si la situation tend à s'améliorer, la crise sanitaire reste toujours présente. Malgré ces conditions difficiles, vos élus ont continué à travailler et avancer sur leurs projets communaux et à assurer leurs fonctions.

Pour preuve, les différents travaux de voirie et de construction ont pu se poursuivre selon leur programme de réalisation. Il convient de préciser qu'un grand nombre de travaux de sécurisation de la voie publique ou de remplacement d'équipements vieillissants ont été initiés par les précédentes municipalités, et, soucieux de l'intérêt commun, nous nous sommes pleinement mobilisés pour en assurer la continuité.





La première phase de sortie de confinement a enfin débuté. Nous avons pu retrouver, en partie, nos habitudes d'antan avec l'ouverture de tous les commerces, dont les bars et restaurants pour qui le retour à la normale sera progressif. Durant ces mois difficiles, nous n'avons cessé de leur apporter notre soutien et je compte sur vous toutes et vous tous pour fréquenter à nouveau ces établissements tout en continuant à respecter les gestes barrières.

Nous réunirons également les responsables d'association afin de redémarrer au mieux la saison 2021/2022. Les arrêts de leurs activités ont été préjudiciables au lien social que le monde associatif concourt à maintenir et auquel nous sommes tous très attachés.

Nous sommes à leurs côtés dans la relance de leurs activités et nous vous invitons tous à vous inscrire ou à renouveler votre adhésion.

Je souhaite à toutes et à tous de profiter de ces levées des mesures de restrictions pour profiter d'une activité normale et ainsi passer un bel été, tout en se montrant responsable, afin que cette amélioration puisse perdurer.

Jean-Pierre CALMELS et l'équipe Communication



BIENVENUE À ADELINE GUERLAIN AGENT D'ACCUEIL ET ASSISTANTE DE GESTION ADMINISTRATIVE

Adeline GUERLAIN (en photo ci-contre), après une période d'essai plus que concluante, a officiellement rejoint, en mars dernier, l'équipe des employés municipaux de la mairie de Saint-Nabord.

Agée de 36 ans, elle a obtenu un baccalauréat en secrétariat avant de cumuler plusieurs années d'expérience en secrétariat au sein d'un cabinet d'avocats et d'un office notarial.

Elle a pris en charge l'accueil des visiteurs à leur arrivée en mairie, remplaçant à ce poste, Anne GRANDEMANGE qui a, entre autres choses, occupé cette fonction pendant près de 20 ans.

Elle est aussi responsable de l'accueil téléphonique, la gestion du courrier, la revue de presse envoyée à tous les élus. Elle secondera également Anaïs PARISOT en tant que suppléante pour les affaires liées au périscolaire (centre aéré, garderie et restauration scolaire) et à l'état civil.

Bienvenue au sein des services administratifs de la commune !!!



DATES
DES PROCHAINS
CONSEILS MUNICIPAUX

JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021 JEUDI 21 OCTOBRE 2021



ANNE GRANDEMANGE EN CHARGE DE L'ÉVÉNEMENTIEL

Anne GRANDEMANGE a quitté son poste à l'accueil de la Mairie pour se consacrer à ses nombreuses autres fonctions.

D'une part dans le domaine scolaire, puisqu'elle est en charge des formalités d'inscription dans les deux groupes scolaires de la commune ainsi que des demandes de dérogation. Interface entre l'école et la mairie, elle est en lien avec les enseignants pour les réservations de transports lors des sorties scolaires par exemple.

D'autre part, elle est la référente «archivage» et collabore également avec l'adjoint aux Sports et aux Associations pour toutes les questions inhérentes au domaine associatif et culturel comme les dossiers de subventions ou le planning de réservations du Centre socioculturel.

Nouvelle corde à son arc, elle est dorénavant responsable de l'organisation de tous les événements et manifestations programmés par la municipalité sur la commune.





AMBULANCES VSL TAXIS ARNOULD BOURBON

Arches Épinal Le Val d'Ajol Mirecourt Saint Nabord Numéro unique **03 29 62 27 69** 7 j/7 et 24 h/24

Siège : 2 rue du Reing du Scied - **88200 Saint Nabord**

PIERRE-JEAN BONAZZI STAGIAIRE AU SERVICE INFORMATIQUE

La mairie a accueilli Pierre-Jean BONAZZI du 16 avril au 26 juin pour un stage au sein du service informatique.

Agé de 20 ans, il est étudiant en deuxième année d'IUT Informatique à Metz et envisage de compléter sa formation dès la rentrée prochaine par une 3ème année en licence Pro spécialité « Développement Web ».

Le service et les adjoints ont profité de ses compétences pour améliorer la présentation et la fonctionnalité du site internet de la mairie. Il a notamment créé un formulaire à destination des associations pour leur permettre de promouvoir leurs événements (voir en page 6).

Il a également mis en valeur les pages Patrimoine et sites remarquables de notre territoire avec l'ajout de nombreuses photos, liens et articles, complété les pages Tourisme pour promouvoir l'offre d'hébergement et de restauration sur la commune. Il a d'autre part créé une application pour smartphone avec un raccourci vers le service « 1 Problème 1 clic » permettant d'informer la mairie des problèmes (fuite d'eau, accidents, chute d'arbres ...) rencontrés sur la commune via votre téléphone portable ou encore mis au point un agenda commun pour faciliter la vie des adjoints et conseillers.

Un grand merci à Pierre-Jean pour le travail accompli et bonne chance pour sa future carrière de « webmaster » !!!





GÉRER VOTRE ACTU SUR LE SITE DE LA COMMUNE

Un nouveau service pour promouvoir vos événements et manifestations sur le site de la mairie :

https://www.saint-nabord.fr/fr/enregistrez-votre-manifestation.html



Il vous suffit de remplir le formulaire, joindre votre visuel et valider (Vos informations sont préalablement contrôlées par la mairie avant publication).

La date et annonce "cliquables" de votre actualité apparaîtront dans l'agenda vert de la page Accueil.

Le détail des informations et supports seront visibles sur la page dédiée aux événements dans la rubrique Vie associative/DétenteManifestations:

https://www.saint-nabord.fr/fr/manifestations.html



DÉJECTIONSCANINES

L'espace public est un espace partagé par tous. Ce que vous ne faites pas chez vous, ne le faites pas à l'extérieur.

La municipalité rappelle les règles du vivre ensemble, et tout particulièrement en ce qui concerne les déjections canines. Il n'y a pas lieu de laisser les déjections sur le trottoir ou dans les pelouses, vous devez les ramasser et mettre le sac à la poubelle.

Des distributeurs de sacs sont déjà présents :

- à la mairie,
- square rue du centre (face au SSIAD),
- rue du Général De Gaulle,
- espace camping-cars rue de la Croix Saint-Jacques,
- au centre socioculturel,
- au stade de Fallières,
- rue du Muguet.

Personne ne trouve agréable de glisser ou de marcher sur une crotte. Pour les services techniques en charge de l'entretien des pelouses et des massifs de fleurs, c'est une calamité. Les déjections se retrouvent dans les tondeuses et ils s'en retrouvent couverts sur les vêtements, sans compter le fait de les respirer en permanence.

Pour information, une amende de 68 euros est prévue pour tout propriétaire de chien qui ne ramasse pas les déjections canines.



SPÉCIAL BUDGET:

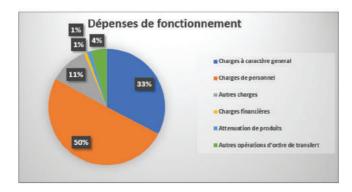
Les comptes administratifs 2020 et les budgets primitifs 2021 ont été votés le 15 avril 2021 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat général de la mairie et sur notre site internet. Pour notre commune, les finances sont retracées au sein de 6 budgets, un budget principal et des budgets annexes individualisant certaines opérations :

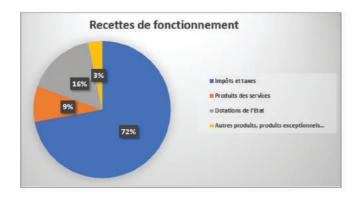
eau potable, assainissement, forêt chaufferie bois et lotissement Plein Soleil.

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET GENERAL

Le compte administratif est le bilan financier de fin d'exercice. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et recettes de la collectivité, les diagrammes ci-dessous l'illustrent en détail.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 479 320.35 €	1 405 174.82 €
Recettes	4 423 075.58 €	1 546 208.26 €
Résultat d'exercice	943 755.23 €	141 033 .44 €





Le budget général clôture donc l'exercice avec un excédent de fonctionnement de 943 755,23€.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'auto-financement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

La marge d'autofinancement nette continue de se redresser cette année. Ce résultat positif est lié à la maîtrise des dépenses malgré une baisse des recettes.

La politique de gestion rigoureuse des lignes de fonctionnement porte ses fruits et doit être maintenue pour contenir la baisse continue des futurs résultats du fait de celle des recettes.

BUDGETS PRIMITIFS 2021

Document prévisionnel qui fait apparaître toutes les opérations de dépenses et de recettes de la commune pour l'année à venir, il répond à des principes obligatoires tel l'équilibre (la somme des dépenses doit obligatoirement être égale à la somme des recettes).

Il a été établi avec la volonté :

- . de maitriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants :
- . de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- . de mobiliser des subventions auprès de l'état, du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que cela sera possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

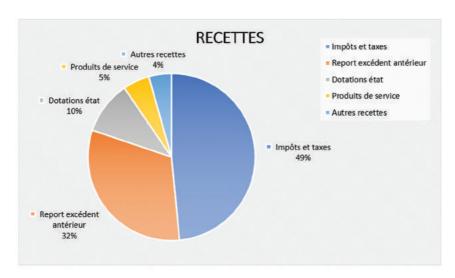
LE BUDGET GENERAL:

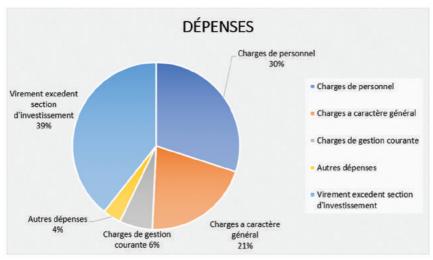
A. La section de fonctionnement (retrace les opérations courantes)

Au budget primitif 2021, la section de fonctionnement du budget général a été équilibrée à 6 488 704 €, ci-contre les postes clés :



A. La section de fonctionnement (retrace les opérations courantes)





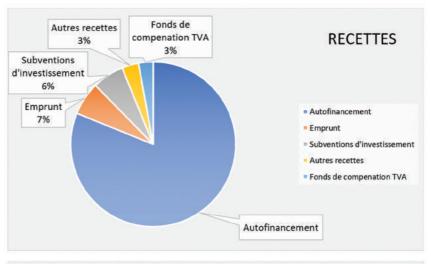


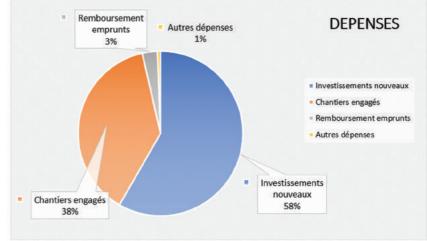
Le résultat bénéficiaire de la section de fonctionnement de 2 533 177 € constituera la recette complémentaire destinée à la section d'investissement.

Donc ce qu'il faut retenir : mieux sera tenu le budget de fonctionnement, plus la commune aura la possibilité d'investir.

B. La section d'investissement (retrace les opérations qui contribuent à une variation du patrimoine de la commune)

Le budget primitif 2021 du budget général de cette section s'équilibre à 5 236 770 €, ci-dessous les postes clés :





Les investissements nouveaux de l'année 2021 sont les suivants :

- Programme de réfection de diverses voiries communales d'environ 1 million d'euros.
- Entretien et équipement des bâtiments communaux.
- Le renouvellement des gradins du Centre Socioculturel.
- Extension de l'éclairage public entre Rouveroye et Fallières.
- Réfection du mur du cimetière coté RN57.
- Un nouveau lotissement communal à Rouveroye.
- Divers matériels.



LES BUDGETS ANNEXES:

■ Budget Eau et Assainissement :

Les tarifs sont maintenus à l'identique. Un travail important est mené pour améliorer le rendement via la recherche active de fuites.

Une nouvelle station d'épuration sera construite à proximité du site actuel. Datant des années 1970, ce dernier ne respecte plus les normes exigées.

Le coût global de travaux estimé à 1 800 000 € sera financé sur nos réserves et des subventions demandées à hauteur de presque 1 million d'euros. Un emprunt pourrait être nécessaire en cas de reste à charge.

Le budget Forêt :

Du fait de la sécheresse et de la faible pluviométrie, notre forêt subit depuis 2018 l'attaque de scolytes entrainant une baisse importante de nos recettes.

Le budget Chaufferie :

En 2021, une subvention de 20 000 € sera à nouveau nécessaire à l'équilibre du budget. Il devrait voir ses dépenses de fonctionnement diminuer en raison d'échéances qui arrivent à terme (marché ENGIE et le contrat de vente avec VOSGELIS)

Le budget Lotissement « Le Plein Soleil » :

En 2021, ce budget encaisse les recettes des 2 dernières parcelles vendues en fin d'année 2020, il sera alors clôturé. Son bénéfice final sera d'environ 410 000 €.

Un nouveau Budget Lotissement va voir le jour en cours d'année, lié au projet de lotissement de « Rouveroye ».





FISCALITÉ:

La réforme de la Taxe d'habitation et les mesures en faveur de l'activité économique.

Taxe d'habitation :

Pour compenser la perte de recettes qui impacte les communes suite à la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales des ménages, la taxe sur le foncier bâti est basculée des départements aux communes.

Le taux pour Saint-Nabord passe ainsi de 13.75% à 39.40% (en récupérant le taux départemental de 25.65%). Pour le contribuable, le montant de la taxe est identique.

Cette taxe sera totalement supprimée en 2023.

Pour les résidences secondaires, la taxe est maintenue. Le taux est figé jusqu'en 2023.

Une baisse des impôts de production :

- Réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels impactant la Cotisation Foncières des Entreprises (CFE) collectée par La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM).
- Réduction de moitié de la Taxe Foncière sur les Proprietés Bâties perçue par la CCPVM et les communes.
- Une baisse de 50% de Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) collectée par le CCPVM.

Au même titre que la Taxe d'habitation, une compensation est créée.



CHIFFRES CLÉS:



PAS D'AUGMENTATION DES IMPOTS

Correspond à la volonté politique de la municipalité de ne pas augmenter la fiscalité sur le territoire communal pour l'année 2021.



ENCOURS DE LA DETTE FIN 2020

Le montant de la dette par habitant, plus de 5 fois inférieur à celui des communes similaires.



TAUX D'AUTOFINANCEMENT

Le taux d'autofinancement est révélateur de la capacité de la commune à financer ses projets en limitant le recours à l'emprunt et en s'appuyant notamment sur les excédents de fonctionnement réalisés.



Étude topographique en vue de la restauration de la tourbière et l'étang de la Demoiselle :

Perturbée par son exploitation passée et le réchauffement climatique, la tourbière de la Demoiselle et la biodiversité qu'elle abrite sont en danger.

Classé Natura 2000, ce site (étang et tourbière) va faire l'objet d'un programme de restauration piloté par la ČCPVM (Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales) pour rétablir son fonctionnement.

En avril dernier, un drone a survolé les 15 hectares de l'étang et de sa tourbière pour effectuer une étude topographique avant d'engager, dès 2022, des travaux de restauration.



Rossolis à feuilles rondes ou encore le petit nénuphar.

On y trouve également la Leucorrhine à gros thorax, espèce d'intérêt communautaire et protégée en France.



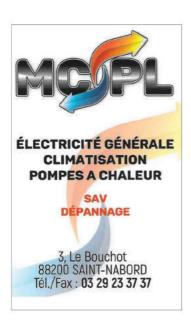
Ces travaux pourront consister, par exemple, à recréer des dépressions permettant de maintenir plus longtemps en eau les mares ou à modifier certains drains afin de favoriser le rôle d'éponge de la tourbière.

Ces opérations sont financièrement soutenues par la DREAL Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et techniquement par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine.

AIRE DE CAMPING-CARS CROIX SAINT-JACQUES

Dans le cadre de l'amélioration de l'accueil touristique, compétence de la Communauté de Communes, l'aire de camping-cars de la Croix Saint-Jacques jusque-là gérée par notre commune passe sous la houlette de la CCPVM.

Afin d'éviter les abus et de tenir compte des contraintes techniques d'équipement, les jetons resteront nécessaires mais seront distribués gratuitement sur demande en mairie ainsi qu'à la boulangerie et au bar-Tabac, place de la gare.





FUSION DES EHPAD DU HOME FLEURI ET DU CHATELET

Jean-Pierre CALMELS, Maire de Saint-Nabord et Président du Home fleuri, Jean-Benoît TISSERANT, Maire de Remiremont, et Président du Conseil d'administration du Châtelet, Michel DEMANGE, Maire de Saint-Etienne-Les-Remiremont et François VANNSON, Président du Conseil départemental ainsi que les Directeurs des EHPAD du Home fleuri de Saint-Etienne-Les-Remiremont et du Chatelet de Remiremont se sont rencontrés mardi 1er juin 2021, afin de signer une convention de partenariat entre les directions des deux établissements.

Cette signature est le premier acte vers la fusion des deux structures. Elle donne un cadre juridique et technique à une gestion en étroite collaboration entre Benlhassen LABIDI, directeur du Home fleuri et Luc LIVET, directeur du Chatelet. Ils pourront désormais collaborer et échanger réciproquement des informations, leurs expériences, leur savoir -faire, leurs méthodes de travail dans le but d'améliorer le cadre de vie des résidents et leur offrir un service adapté et de qualité.

L'objectif de n'avoir, juridiquement, plus qu'un seul Ehpah est fixé au 1er janvier 2022.

Cette nouvelle structure sera alors plus viable puisqu'elle comptera 120 résidents au lieu de 60 dans chaque structure et permettra de mutualiser les moyens humains et techniques tels que la préparation des repas des 2 EHPAD transférée alors au Chatelet évitant ainsi la réfection de la cuisine du Home fleuri devenue trop vétuste.

Les économies réalisées permettront d'améliorer le bien-être des résidents et les conditions de travail des employés.





UN ILOT DE VERDURE AU CENTRE SOCIOCULTUREL

Depuis le mois d'avril, un magnifique ilot de verdure a pris place dans le hall d'entrée du centre socioculturel. Le projet a été entièrement conçu et supervisé par Lionel GRISÉ, responsable des espaces verts et réalisé par le personnel des ateliers municipaux.

Cette grande structure triangulaire est composée de murs végétalisés servant d'écrin à deux lames d'eau coulant d'une part et d'autre de ce bel ensemble.

1000 litres de terreau ont été répartis dans deux blocs de grillage à gabions recouverts d'une toile brise-vue et piqués de plus de 250 plantes exotiques. Syngoniums, Calathéas, Chlorophytums, fougères, Anthuriums, Spathiphyllums ... une quinzaine de variétés différentes offrant une belle palette de verts et de feuillages panachés recouvriront entièrement la toile dans quelques mois.

Un réseau de tuyaux gouttes à gouttes maintient l'humidité à l'intérieur des blocs de substrat et 3 grands bacs de rétention en acier galvanisé installés sous la structure reçoivent les eaux de ruissellement du système d'arrosage.

Un petit local technique situé sur un côté de la structure abrite pompes et programmateurs, permettant à cet ilot de verdure de fonctionner en parfaite autonomie. Seul l'apport d'engrais sera réalisé manuellement une fois par mois en actionnant une pompe doseuse reliée au système d'arrosage.

Un parterre de cailloux rouges ainsi qu'une bande en aluminium brossé, entourant la base de la structure, donnent à l'ensemble la petite touche de finition.

Cette belle réalisation a été conçue en trois semaines de travail et témoigne des compétences et de la créativité des services techniques de la commune.

Un grand bravo pour ce bel ouvrage !!!





PLACE DE LA GARE

Présenté à Monsieur le maire et guelques élus dès le mois de janvier, le programme pour le fleurissement démarre à la mi-mars avec l'achat des nouveaux plants qui embellissent nos quartiers durant la belle saison. Achetées en mini mottes pour limiter le coût, une partie, destinée aux massifs balconnières, est rempotée en godets de 8 à 13 cm de diamètre selon les variétés. Forcées avec un apport régulier d'engrais et pincées pour favoriser leur développement, les plantes restent sous serre jusqu'à la fin mai, avant d'être plantées en jardinières et suspensions.

Installés en pleine terre dès la fin mai, les parterres de fleurs répartis sur la commune accueillent, cette année, une exposition de reproductions de photos anciennes de Saint-Nabord en noir et blanc rehaussées d'un beau cadre métallique en couleur.

En attendant la fin des saints de glace. abeilles, coccinelles, libellule, papillon, chenille et fleurs en mosaïculture ont patienté dans les serres municipales. Confiée aux mains délicates des employés municipaux, leur robe s'est parée d'une magnifique mosaïque végétale composée d'une multitude de petits plants d'Alternanthéa rouges, verts, bruns ou roses.

Tout ce magnifique bestiaire en mosaïculture est la pièce maitresse d'un tout nouveau programme déployé place de la gare : un jardin éphémère avec un cheminement pour admirer ces structures végétalisées.

D'un bout à l'autre du jardin, deux entrées sont matérialisées par de gros pots bleus surmontés d'une arche fleurie. Au centre, une sorte de gloriette hexagonale imaginée par Lionel GRISÉ, responsable des Espaces verts, composée de murs d'eau apporte fraicheur et détente durant cette période estivale...



LE NOUVEL ABRIBUS DU QUARTIER SAINTE-ANNE

Pourvu jusqu'ici d'un simple arrêt situé à proximité d'un virage, le secteur de Sainte-Anne bénéficie désormais d'un abribus digne de ce nom, avec banc et espace abrités des intempéries, localisé dans une zone plus sécurisée pour nos enfants.

Les travaux d'aménagement pour ce nouvel édicule ont été entièrement pensés et réalisés par le personnel communal (terrassement, évacuations des gravats, mise en forme du concassé, plateforme en béton, trottoir, bordurettes, enrobé à chaud, montage du mobilier, installation des poteaux...) en une centaine d'heures de travail pour un montant de 11 000 euros TTC.

Un marquage au sol délimitant l'arrêt de bus des trajets retour et un passage piétons compléteront l'ensemble du projet.

Un grand bravo pour la belle implication des services techniques !!!





Au pinceau, Daniel PETITJEAN.

Quelques meubles de rangement et un évier viendront très prochainement compléter cette rénovation et la vaisselle a été en partie renouvelée avec l'achat de couverts pour les petits et d'assiettes plates de différentes couleurs pour mettre de la gaité sur les tables.



Monsieur le Maire, Valéry AUDINOT, Adjoint aux travaux, Denis VINCENT, responsable des ateliers municipaux et le personnel des services techniques lors de la réception des travaux.

UN BEAU LIFTING DU RESTAURANT SCOLAIRE DES HERBURES

Lors de la rentrée des vacances d'avril, les enfants de l'école des Herbures ont eu la surprise de déjeuner dans une cantine métamorphosée. Les services techniques ont en effet profité des congés pour entreprendre la réfection de l'ensemble des peintures. Un lifting bien mérité après plus de 20 ans de service !!!

Ce chantier a été pris en charge par Daniel PETITJEAN, agent technique du bâtiment assisté par Fabrice LACHAMBRE, agent responsable du centre socioculturel.

Sous les coups de pinceaux du personnel communal, les murs blafards ternis par les années ont laissé place à une ambiance chaleureuse couleur soleil rehaussée de quelques touches de framboise acidulée.

A noter également que les radiateurs de l'ensemble du groupe scolaire ont été repeints en blanc par Christophe GERONDI, agent du service des eaux.

Le personnel périscolaire a pris le relais lors de la deuxième semaine pour tout briquer du sol au plafond et réinstaller le mobilier en attendant la reprise.





Réception finale des travaux d'aménagement de trottoirs et de réseaux divers :

Cette vaste opération, dont les premières délibérations ont été votées en 2013 sous le mandat de Michèle ASNARD, a fait l'objet de plusieurs phases successives.

La première consistait, outre les levés topographiques, à la désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux communaux.

Une demande d'enfouissement des réseaux aériens, dans l'emprise de l'opération auprès du SDEV (Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges) a aussi été émise.



Parking de 50 places rue de Turenne

La deuxième étape consistait en la réalisation des prestations d'enfouissement des réseaux de téléphone et électricité, avec reprise des raccordements des riverains. Ceux-ci ont été réalisés préalablement aux travaux communaux en 2018/2019. La participation communale s'est élevée à 28 145,65 € pour le téléphone et à 126 177,60 € pour l'électricité.

L'arrêt de bus rue de Sous Froid

En troisième étape, la réalisation des travaux communaux avec les prestations suivantes :

- Remplacement de la conduite d'eau potable principale existante par une canalisation en fonte de diamètre 150 mm sur une longueur de 600 mètres rue de Sous froid et de 50 mètres rue de Longuet entre la jonction avec la rue d'Armont et la rue du centre.
- Reprise des branchements d'eau potable des riverains sur les nouvelles canalisations (30 unités).
- Création d'un réseau d'assainissement pluvial sous chaussée (350 m), rue de sous froid et rue de longuet pour recueillir les eaux de la chaussée.



LES TRAVAUX

RECEPTION TRAVAUX (suite)

- Création de trottoirs des 2 côtés des chaussées rue du Centre et sur une portion de la rue de Sous froid (tronçon avec un seul trottoir après le chemin du Paire avec bordures et contre bordures en granit (2000 m), bordurettes, mise à niveau d'ouvrages existants, caniveaux et revêtement en enrobé.
- Aménagement de 2 arrêts d'autocars rue de Sous froid dont l'un avec voie déportée par rapport à la route départementale.
- Aménagement complet de la rue de Turenne et de la rue de Longuet au niveau de la jonction avec la rue d'Armont : mise en place de trottoirs avec bordures en granit et bordurettes, éclairage public, muret de soutènement de trottoir et revêtement de chaussée en intégralité.
- Création d'un parking pour covoiturage de 50 places avec 2 emplacements de stationnement poids lourds avec bordures granit, revêtement en enrobés, espaces verts et éclairage public rue de Turenne, à 2 minutes du site des Perrey. Les travaux ont débuté en novembre 2019. Leurs achèvements ont été terminés en mai 2021. Un ralentissement de l'avancement des travaux a été déploré à cause de la COVID19.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise TRB pour un montant de 1 189 630,26 € TTC avec une maîtrise d'œuvre confiée au départ au bureau d'études TPFI en 2016 mais réalisée depuis la phase projet par le sous-traitant ERIBLOR (Monsieur VILLEMIN) à compter de 2018.

Les travaux communaux ont fait l'objet de plusieurs aides du Département des Vosges au titre des amendes de police, des aménagements globaux en traversée d'agglomération et du renouvellement du réseau et des branchements d'eau potable pour un montant total de 142 566,00 €.

A la suite de l'aménagement des trottoirs, le Conseil Départemental des Vosges a renouvelé, à l'automne 2020, la couche de roulement avec rabotage de la RD157 dans l'intégralité de la traversée de l'agglomération Centre-Longuet.



FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS ET TALUS BORDANT LES VOIRIES ET DÉLAISSÉS COMMUNAUX

Cette année, nous avons mis en place une nouvelle façon de gérer cette activité en prenant en compte l'environnement : un fauchage de sécurité sera réalisé au début de l'été. Il consistera en une coupe partielle de la végétation afin d'assurer une bonne visibilité dans les zones dangereuses (virages, intersections...).

Dans un deuxième temps, un fauchage tardif, à partir de mi-août, sera réalisé sur l'ensemble de la commune. Il permettra de préserver plus longtemps la végétation en bordure de route, refuges pour de nombreuses espèces animales et végétales.

L'objectif de ce fauchage raisonné est de respecter les enjeux environnementaux. sécuritaires et économiques.



NETTOYAGE DE LA FAÇADE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Perchés sur une nacelle, Daniel PETITJEAN et Fabrice LACHAMBRE, agents communaux en charge des bâtiments ont procédé au nettoyage des façades de la Mairie, du Centre socioculturel et de la chapelle de Fallières dégradées par l'exposition aux intempéries et à la pollution atmosphérique.

A l'aide d'un nettoyeur haute pression, ils ont éliminé mousses, poussières et salissures qui ternissaient les revêtements extérieurs.

Cette opération, qui n'avait pas été réalisée depuis une bonne dizaine d'année, a nécessité deux semaines de travail.

Vous souhaitez VENDRE, ACHETER, ESTIMER GRATUITEMENT votre bien?

Votre conseillère en immobilier à SAINT-NABORD SAFTI

Je vous accompagne pour vendre votre bien en toute sérénité :

- → Estimation personnalisée gratuite
- → Communication nationale
- → Accompagnement de A à Z

Un bien se vend dans votre quartier ? Informez-moi et vous serez rémunéré !

10% des honoraires d'agence



Charlotte LAURENT
06 75 25 50 96
charlotte.laurent@safti.fr

Agent commercial du réseau SAFTI immatriculé sous le n° 881 645 550 RSAC Foinal



PLAN SÉCHERESSE LIVRAISON DE CITERNES D'EAU NON POTABLE

Nouveauté exclusive pour les Navoiriauds non alimentés par le réseau public de distribution d'eau :

Au cœur de l'été, il devient de plus en plus fréquent que les habitants résidant en milieu isolé et en zone naturelle au plan local d'urbanisme, aient des difficultés pour s'approvisionner en eau par leur propre moyen (source, puits) et sollicitent les services de la mairie.

La commune a, par conséquent, investi dans une citerne d'une capacité de 4 400 litres pour répondre aux besoins des usagers lors d'un épisode caniculaire.

Pour accéder à ce service de livraison, il suffira de contacter le service des eaux au 06 87 75 33 99 et de remplir un imprimé.

Une participation, dont le tarif par livraison sera compris entre 32.48 € TTC et 38.90 € TTC en fonction du volume livré (mini 1 m3 – maxi 4.4 m3) sera facturée à chaque bénéficiaire du service.

Il est à noter que pour raison sanitaire, l'eau livrée ne sera pas considérée comme potable.



<mark>RÉVISION</mark> DU PLAN D'URBANISME

Point sur le déroulement de la révision du PLU :

(Plan Local d'Urbanisme)

La crise sanitaire retarde le déroulement du projet. Le nombre des réunions de travail a été diminué et le nombre de participants a été réglementé.

Dans la précédente gazette, un article détaillait le déroulement du PLU qui pour rappel se décompose en 4 phases.

Ou en sommes nous aujourd'hui?

La révision du PLU s'étale sur une durée théorique de 20 mois.

Elle se décompose en 4 phases:

Phase 1: Elaboration du diagnostic et état initial de l'environnement (3 mois).

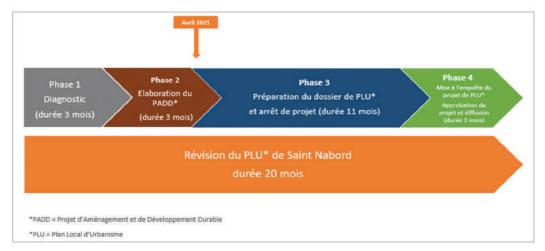
Phase 2: Elaboration du PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durable (3 mois).

Phase 3: Préparation du dossier de projet de PLU et arrêt du PADD (11 mois).

Phase 4: Mise à l'enquête du projet de PLU, approbation du projet et diffusion (3 mois)

Le PADD est composé de 4 thématiques :

- L'habitat et le cadre de vie.
- Les activités commerciales, économiques, touristiques et les équipements.
- Les déplacements.
- L'environnement.



Les 4 phases de la révision du PLU (Plan local d'urbanisme)

DOMAINE DE SAINTE-ANNE VISITE D'OBSERVATION :

En préparation des prochaines phases de travail du Plan local d'urbanisme (PLU), des déplacements sur le terrain ont été organisés afin d'acquérir une vision plus éclairée du territoire communal.

Ces repérages permettront aux membres du conseil d'évaluer avec lucidité les différents enjeux à prioriser pour l'élaboration du futur PLU en intégrant, notamment, la préservation de l'environnement (les zones humides, les zones « natura 2000 », les trames vertes et bleues...)

Il faudra également se référer aux règles et appliquer les lois (Lois GRENELLE et ALUR et loi BARNIER).

A l'échelle de notre pays, chacun sait que la construction de nouveaux habitats grignote les espaces vierges et réduit les surfaces agricoles et forestières. Par conséquent, cela a un impact sur la biodiversité.

De plus, les modifications climatiques provoquent souvent des catastrophes car les espaces habités sont devenus imperméables.

Il ne faut pas, non plus, négliger les coûts importants engendrés par la création et l'entretien de nouvelles infrastructures routières, des réseaux humides (eau et assainissement), des réseaux secs (électricité, gaz, télécommunication), supportés par les collectivités,

Une logique d'urbanisation responsable doit donc être réfléchie tout en favorisant l'attractivité de notre ville.

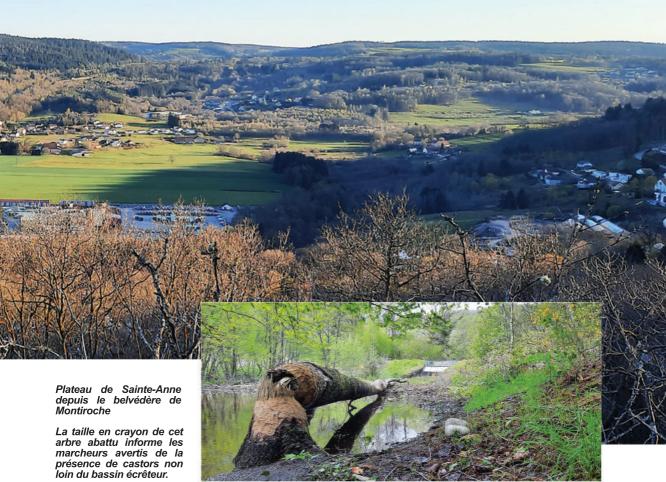
Cette fois-ci c'est le site de Sainte-Anne qui a été retenu. Des sorties en groupes de 6 personnes maximum ont été organisées pour une visite d'observation à pied d'environ 8 km...



Balade autour de Sainte-Anne

Guidé par Stéphane Grandjean, Adjoint à l'Urbanisme et à la Sécurité, chaque groupe a démarré de la Résidence LE SAPHIR à Ranfaing pour se diriger vers le ruisseau de Sainte-Anne. Il a ensuite progressé vers les courts de tennis extérieurs Navoiriauds. A ce point, sur un panorama de 360°, nous pouvons voir une succession de terrains plats en espalier situés entre la voie rapide et la tuilerie MONIER. Le terrain de Boudière du côté des Breuchottes est très visible depuis ce lieu. La superficie de cette zone en contrebas du plateau dit de Sainte-Anne est de 30 ha environ.

Le groupe a ensuite rebroussé chemin jusqu'au pont du ruisseau du Chemin de la Scie (voir l'article dédié page 24) pour remonter le cours d'eau jusqu'au barrage tampon « écrêteur » de crue, balisage triangle bleu pour les marcheurs. Pour information, le rôle de cet ouvrage hydraulique classé est d'emmagasiner le volume d'eau produit par les fortes précipitations et ainsi éviter des inondations dans le secteur des anciennes Papeteries Grégoire.



Les berges du ruisseau sont une zone inondable. L'entretien est à la charge de la Communauté de communes.

Important : le marcheur ne devra pas déranger les castors occupant le bassin !

A gauche, en montant le chemin sur 150m, nous découvrons la tuilerie, l'immense plateau ovale de Sainte-Anne et apercevons au loin l'ancienne ferme et sa chapelle.

Marche arrière et direction rue des Ascensements, balisage triangle bleu, une fois sur la rue prendre à gauche sur 300 mètres en direction du Val Courroye, puis tourner à droite et suivre sur 600 mètres environ le sentier en lisière de la parcelle de résineux ravagés par les scolytes et coupés à blanc.

Rejoindre alors la route goudronnée qui relie l'épingle de la route du col de Raon-aux-Bois et celle de Hautmantarde.

Depuis le sentier en surplomb, nous pouvons observer sur les terrains jouxtant le Val Courroye et le chemin de Criolé, le lit du ruisseau et deux petits plans d'eau.

Après avoir traversé la chaussée, le groupe s'est rendu au col de Raon-aux-Bois par les sentier balisé anneau jaune, puis direction le Rond Caillou.

Depuis cet endroit, Il est tout à fait possible de faire un détour vers le magnifique arboretum de Saint-Nabord!

Balade autour de Sainte-Anne (suite)

Le groupe a suivi le balisage croix rouge pour descendre vers le rocher de Montiroche. A hauteur du premier balisage triangle vert, sur la gauche, se dresse le rocher référencé comme site d'escalade. Ce point de vue offre un panorama remarquable et permet à chaque personne d'apprécier les surfaces et de contempler l'étendue du paysage.

La boucle s'est achevée en direction de la Résidence Le SAPHIR par le superbe étang de la Huchère (descendre en suivant le balisage triangle vert).

Avis aux amateurs ! Voilà vous l'avez compris, si vous n'êtes pas passionné d'urbanisme c'est peut-être pour vous l'occasion de faire une belle balade en famille !





UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA CHAMPAGNE DEVIENT CHEMIN DE LA SCIE :

Pourquoi?

Il arrive que des chauffeurs de poids lourds guidés par leur système de navigation GPS empruntent le segment du chemin de la Champagne entre la route départementale de Raon-aux-Bois (RD34) et l'entreprise MONIER pour se rendre à la tuilerie navoiriaude.

Pour rappel, ce segment, en sens unique, est interdit au véhicule de plus de 3.5 tonnes.

Ces infractions au code de la route occasionnent malheureusement trop souvent des dommages importants sur les gardecorps métalliques du pont du ruisseau de Saint-Anne.

Les travaux de réparation sont pris en charge par les contrevenants et génèrent d'importants désagréments que tout le monde souhaite éviter!

Les actions :

Face à ces récurrences, la municipalité en concertation avec la direction de l'entreprise MONIER a entrepris les actions suivantes :

- Cette portion de chemin a été renommée « Chemin de la scie » comme le lieu inscrit sur le cadastre. La mise à jour régulière des cartographies numériques des systèmes de navigation orientera les chauffeurs sur le bon itinéraire.
- La direction de l'entreprise MONIER s'est engagée, de son côté, à informer ses transporteurs de ne pas s'engager sur cette voie.
- Deux portiques pivotants « gabarit » seront installés prochainement, un du coté de la tuilerie, l'autre coté route de Raon-aux-bois.

LES BORNES INCENDIE AURAIENT-ELLES LA JAUNISSE ?



Chacun a pu remarquer que la plupart des bornes d'incendie ont abandonné leur rutilante couleur rouge, semblable à celle des véhicules de nos sapeurs-pompiers.

En ces temps d'épidémie, auraient-elles attrapé la jaunisse, une jaunisse fulgurante et durable? Ou bien auraient-elles été rachetées par la Poste pour servir de jalons à ses voitures jaunes qui sillonnent la commune?

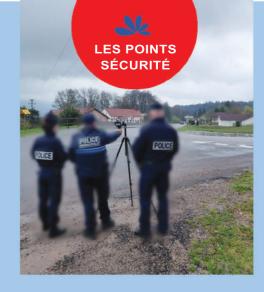
La véritable explication vient de la réglementation qui impose de différencier les divers poteaux d'incendie.

La couleur jaune indique que la pression de l'eau arrivant dans la borne est égale ou supérieure à 8 bars.

La couleur rouge est de mise quand la pression est inférieure à 8 bars.

La couleur bleu lorsque la borne fonctionne par aspiration.

Ainsi, grâce à ces couleurs, en cas d'intervention, les sapeurs-pompiers savent de quelle pression ils disposeront et ils utiliseront le matériel adapté.



CONTRÔLES DE VITESSE SUR NOTRE COMMUNE

Soucieux de la sécurité de nos administrés et pour répondre aux plaintes massives face à la recrudescence des excès de vitesse sur le territoire de Saint-Nabord, des contrôles routiers ont été renforcés.

L'excellente coopération entre notre policier municipal et les équipes de la police nationale permet de sécuriser nos routes et leurs abords par des contrôles de vitesse.

Des patrouilles motorisées se joignent au dispositif en se postant sur les axes sensibles qui traversent notre commune.

Pour préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté, roulez tout doux !





BALADE DE CROIX EN STÈLES...

La commission du Patrimoine vient d'être créée sous l'impulsion de Pierre JEANNEROT, Conseiller délégué au Patrimoine et aux Manifestations patriotiques, qui en assurera la vice-présidence. Elle est composée d'Annie MONTESINOS, Béatrice NAUROY, Hélène MAISON, Théo SEILLER et Rémy PLANQUE.

Elle s'est donnée pour mission de faire découvrir le petit Patrimoine de notre commune. Elle va donc vous proposer différents parcours de promenades à faire à pied ou à vélo, VTT, dans les rues, chemins et forêts de Saint-Nabord.

LA DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE COMMUNAL

Voici le parcours N°1 en 8 étapes, de *Croix en stèles* qui vous conduira de l'église jusqu'à Noirqueux. Bonne promenade!

1. Croix devant l'église :

(Saint-Nabord centre, place de l'église) Cette croix de mission date de 1861. Elle remplace

une croix située près du vieux tilleul qui fut saccagée à la Révolution. Devenue gênante au carrefour, elle a été déplacée devant l'église et restaurée en 2005.

Longer l'église puis la mairie, passer devant la stèle des victimes de tous les conflits puis s'arrêter devant la statue de Saint-Nabord, à droite sur la pente (0,2 km).

2. Statue de Saint-Nabord : (rue du Centre)

Installée dans une niche ancienne, sculptée par un élève du Lycée Camille Claudel et son professeur. Mise en place en 2003 à l'initiative de l'association Histoire et Patrimoine, à l'occasion du 1700ème anniversaire de la mort du soldat Nabord.

Revenir vers la mairie, prendre la rue du Centre jusqu'au croisement avec la rue des Ravines (0,2 km).

3. Croix Lambert:

(rue du Centre au croisement de la rue des Ravines)

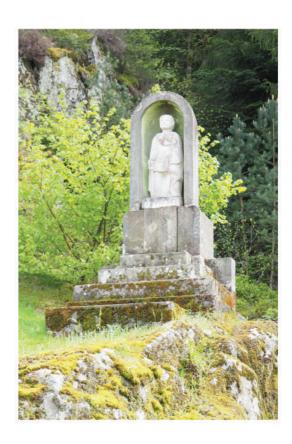
Belle croix de chemin avec 2 figures sculptées : le Christ et la Vierge. Daterait du XVIIème siècle.

Continuer rue du Centre puis tourner à gauche, rue des Quatre Vents. Tourner à droite dans la rue du Général de Gaulle jusqu'au croisement avec la rue du Quetty (0,9 km).

4. Croix du Quetty : (au croisement de la rue des 4 Fontaines et de la rue du Quetty)

Haute croix située dans une propriété privée, on aperçoit son croisillon par-dessus la palissade. Sur le piédestal gravé, l'inscription : En reconnaissance des bienfaits reçus.

Prendre à droite la rue du Quetty, puis tourner à gauche rue de Longuet. S'arrêter devant la croix de Longuet à droite (0,1 km).





5. Croix de Longuet :

(rue de Longuet entre les N° 8 et 10)

Croix de chemin datée de 1681 ; restaurée en 1997.

Continuer la rue de Longuet jusqu'au carrefour avec la rue du Centre. Traverser en direction du pont sous la RN 57. Après le pont sous la voie ferrée, prendre à gauche le chemin qui monte et le continuer jusqu'à la stèle Mougin à gauche (1,2 km).

6. Stèle Mougin : (chemin des Grands Champs)

Cette modeste stèle porte l'inscription : *Ici est* décédé Etienne MOUGIN époux de Marie-Claire SIBILLE âgé de 51 ans le 16 août 1854. RQIP.

Continuer le chemin et après une petite descente rejoindre à gauche la rue des Trois Sapins et la remonter jusqu'à l'entreprise RICHARD Toiture. A droite s'élève la croix des Trois Sapins (0,750 km).

7. Croix des Trois Sapins : (7 rue des Trois Sapins)

Erigée en 1808, elle était une station de la procession des rogations. Détruite puis entièrement refaite en 2016 à partir d'une photo. Elle est ornée sur les côtés des statues des saints Nabord et Gorgon et porte l'inscription : Cette croix a été faite par dévotion pour l'honneur de Dieu.

Revenir sur ses pas et continuer la rue des Trois Sapins puis prendre à droite la rue du Bombrice. Tourner à droite, franchir le pont sur la voie ferrée et prendre à droite le chemin du Boicheux. Continuer jusqu'au parking puis descendre jusqu'au canal et arriver à la stèle de Noirgueux (2,6 km).

8. Stèle de Noirgueux : (au bord de la Moselle en contrebas du canal)

Elevée en 1991, elle commémore les combats et le franchissement de la Moselle par les soldats texans de la 36ème DIUS, le 21 septembre 1944 afin de libérer Remiremont et sa région.

Après ce parcours de 6 km environ, 3 itinéraires de retour sont possibles :

- par le chemin le long du canal,
- par le même itinéraire qu'à l'aller,
- par la D 157 après avoir rejoint la rue du Bombrice.







PLAN MERCREDI:

Dès la rentrée prochaine, la garderie va étendre son offre d'accueil avec la mise en place du « Plan Mercredi ».

Ce nouveau service accueillera jusqu'à 130 enfants dans les locaux du groupe scolaire des Herbures et adoptera les créneaux horaires du centre de loisirs, les mercredis de 7 h 30 à 19 h 15 avec possibilité de demi-journées.

Les réservations devront être faites en mairie le lundi, au plus tard à 17 h 30.

Un partenariat avec les associations navoiriaudes qui le souhaitent devrait être acté par la signature d'une convention. Ainsi les enfants inscrits à divers clubs pourront continuer à les fréquenter.

Les tarifs seront de :

- 4,50 € la matinée ;
- 5,75 € l'après-midi, de 12 h à 19 h 15 ;
- 10,25 € pour la journée.

Tout créneau commencé sera dû dans sa totalité.

Les repas seront tirés du sac.

ANIMATION SICOVAD TRI ET GESTION DES DÉCHETS

Les élèves de primaire ont participé au mois de mars à des ateliers de sensibilisation à la gestion des déchets. (2 séances de 1h30)

Cette animation était proposée par Marion Parmentier, ambassadrice du tri dans le cadre d'un programme pédagogique mis en place par le SICOVAD à destination des établissements scolaires.

Quels emballages peut-on mettre dans les sacs jaunes, Que fait-on dans un centre de tri ? Que fabrique-t-on avec des emballages recyclés ? Comment limiter sa production de déchets ? A l'aide d'un guide pédagogique et de petits films d'animation, l'intervenante a échangé avec les enfants sur les différentes problématiques liées à la gestion des déchets. De petits exercices d'application ont complété la pédagogie pour faire le point sur les notions assimilées par le jeune public.

Désormais conscients du rôle essentiel joué par le petit ver de terre caché au fond du compost et formés aux bonnes pratiques de tri, vos enfants sont prêts à devenir des acteurs responsables et engagés dans la lutte contre les déchets.

LE CENTRE AÉRÉ OUVERT JUSQU'AU 20 AOÛT !!!

Au lieu des 5 semaines habituellement proposées, le centre de loisirs des Herbures sera ouvert cet été du 7 juillet au 20 août.

Il accueillera les enfants de 7 à 13 ans qui profiteront comme chaque année d'un beau programme d'activités et sorties concocté par les animateurs du centre.



DISTRIBUTIONDES DICTIONNAIRES

Jean-Pierre CALMELS et Mélanie DIRAND, Adjointe aux affaires scolaires ont rencontré les élèves de CM2 de l'école primaire des Herbures et de l'école primaire des Breuchottes, pour leur offrir, de la part de la municipalité, un beau dictionnaire de la langue française en prévision de leur entrée en 6ème en septembre prochain.

CENTRE AÉRÉ OUVERT AUX FAMILLES PRIORITAIRES

Afin d'apporter une aide aux familles dont les parents sont « indispensables à la gestion de l'épidémie », la municipalité a proposé un accueil GRATUIT de leurs enfants dans le centre aéré des Herbures durant les vacances de printemps.



SPECTACLE DE MARIONNETTES

Vendredi 4 juin, les enfants de la maternelle des Breuchottes avaient rendez-vous avec le petit chaperon rouge et le grand méchant loup.

Revisité par la compagnie "Les marionnettes de Koukla", ce conte traditionnel a séduit son jeune public captivé par les mésaventures des personnages...

LE TOUR DE LA COMMUNE DE SAINT-NABORD

Le tour de la commune de SAINT-NABORD (TSN) a été créé en 2000 par la municipalité en place à cette époque. Il se rapprochait des limites de la commune. Il fut balisé par l'ONF avec des pancartes en bois estampillées TSN, façonnées par le lycée André Malraux.

Il a servi, entre autres, à plusieurs reprises, de support pour la marche populaire internationale de Saint-Nabord.

Son périmètre était long de 42 kilomètres, et il démarrait du Centre Socio culturel.

Après 20 ans d'existence, il a besoin d'une nouvelle jeunesse. Dans le but de rendre le site des Perrey plus attractif, les nouveaux élus ont proposé de le faire démarrer de cet endroit et d'en revoir tout le tracé. L'Adjoint aux Sports et à la Culture, Julien Balland a donc sollicité l'Association Fallières Sport Détente pour ses compétences en la matière, afin d'ébaucher un nouveau circuit. C'est ainsi que des reconnaissances ont eu lieu par sections d'une dizaine de kilomètres chacune.





Le nouveau parcours traversera le plus possible, les sites remarquables de notre commune. Vous pourrez ainsi admirer les étangs, les points de vue, la forêt, les chalets, les ruisseaux, les croix ou d'anciennes constructions...

Une allonge a été créée du côté de Pouxeux. La distance sera maintenant de 46 kilomètres.

Dans la foulée, l'association Fallières Sport Détente a proposé la création de trois nouvelles randonnées circulaires de 5, 10, 20 kilomètres.

Après plusieurs rencontres constructives avec les services de l'ONF et tous les acteurs de ce projet (Un grand merci au Club Vosgien également), le nouveau TSN a été validé dans son intégralité, et tous les circuits seront ouverts à l'automne prochain.

Merci infiniment aux personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ce projet par leur participation aux reconnaissances des parcours : Jean-Noël CLAUDE, Alain LEQUEUX, Jean-Paul MOULIN, Maurice MELCHIOR, Emmanuelle COUVAL, Didier BEGEL, Bernard CUNAT.



L'ASSN

EN PLEINE ACTION...

La section jeunesse du club de foot de Saint-Nabord a profité durant les vacances de pâques d'un stage d'entrainement proposé par le district des Vosges. Répartis en groupe d'âge, les jeunes sportifs ont participé à de nombreux ateliers avec exercices d'adresse, jeux sans contact, tirs au but, mise en application des gestes techniques... Un travail sérieux et appliqué dans une ambiance amicale qui n'a pas manqué de ravir le président du club Frédéric VUILLEMIN et les entraineurs de cette belle jeunesse.

Avec un effectif de 68 jeunes joueurs dont 15 filles, l'ASSN a dernièrement renforcé le nombre d'encadrants porté à 19 avec l'arrivée de 2 coachs féminins.

Pour soutenir l'essor du football féminin, les clubs du RSE (Remiremont/Saint-Etienne-Lès-Remiremont), Eloyes et Saint-Nabord ont, par ailleurs, décidé de créer une entente interclubs qui favorisera la création d'équipes féminines locales. Des journées «Portes ouvertes» se sont notamment organisées au mois de juin au sein des clubs.

L'équipe séniors s'est quant à elle étoffée de 5 nouvelles recrues de choix, fières de porter les couleurs du dynanique club dès la saison prochaine.





NETTOYAGE DE PRINTEMPS AVEC L'ASSOCIATION FSD

En collaboration avec le Conseil Départemental, l'association Fallières Sport Détente a organisé le samedi 27 mars 2021 une journée « Nettoyage de Printemps ».

Une vingtaine d'adhérents et membres du bureau ont ramassé les déchets dans les différents hameaux de la commune à savoir : Peuxy, Longuet, le Centre, Ranfaing, les Breuchottes, Sainte-Anne et Fallières.

Les chalets, stades et étangs ont été débarrassés de leurs détritus, ainsi qu'une partie du canal d'alimentation du réservoir de Bouzey.

Chacun était muni de gants et sacs fournis par le Conseil Départemental.

C'est un total d'une tonne de déchets triés qui a été déposée par les bénévoles à la déchetterie de Saint-Nabord samedi matin, parmi lesquels on pouvait retrouver une quantité innombrable de bouteilles en verre et en plastique, des pièces automobiles, divers morceaux de plastique et ferraille en tout genre, déchets ménagers, 2 téléviseurs, du petit électroménager, 10 jantes avec pneus, 7 pneus, 1 convecteur électrique, des tuyaux PVC et du câble électrique, sans compter les nombreux mégots et autres papiers d'emballage, paquets de cigarettes, mouchoirs ou préservatifs,...

Bravo à tous pour cette belle initiative citoyenne qui sera certainement et « malheureusement » à renouveler, les participants ayant déjà pris RDV au printemps prochain.





LA PRATIQUE DE LA CHASSE ET LE PARTAGE DES TERRITOIRES

La pratique de la chasse, activité ancestrale avait pour principal objectif de nourrir l'être humain. De nos jours, la chasse est un moyen indispensable pour réguler et stabiliser les populations d'animaux sauvages, les conserver en bonne santé afin d'éviter des dégénérescences et réduire les dégâts causés aux terrains qu'exploitent les agriculteurs, à la forêt, aux particuliers.

La loi relative à la chasse, votée par nos parlementaires le 22 juillet 2000 précise que la gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats est d'intérêt général, et que la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Devant la prolifération des espèces de grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers) au début des années 70 ce gibier profitant pleinement des nouveaux modes de sylviculture, les chasseurs vosgiens furent les tous premiers en France à appliquer le plan de chasse ou plan de tir.

Ce plan de chasse substitue à la limitation annuelle de la période de chasse le nombre d'animaux à tirer sur les territoires de chasse. Une demande de plan de chasse est effectuée chaque année par le Président de la société communale de chasse auprès de la Fédération départementale des chasseurs vosgiens.

Dans le cadre de ce plan de chasse, il est institué, à la charge des chasseurs de grand gibier, une taxe par animal à tirer, ainsi qu'une contribution territoriale dégât destinées à assurer une indemnisation convenable aux exploitants agricoles dont les cultures ont subi des dégâts du fait de ces animaux.

SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE DE SAINT-NABORD

Le 04 août 1929, les chasseurs de Saint-Nabord, réunis à la mairie décidaient de se constituer en Société sous le titre de « Association des Chasseurs de Saint-Nabord». Aujourd'hui cette Société porte le nom de « Société Communale de Chasse de Saint-Nabord ». Réservée prioritairement aux habitants de la commune, les membres qui la composent exercent leur activité sur les terrains communaux, mais aussi sur des terrains privés conformément à des baux de location.

Le cahier des charges ainsi que les baux amiables de location des terrains communaux ont été renégociés et votés en réunion du conseil municipal au mois de mai dernier.



LA SÉCURITÉ UNE PRIORITÉ

Pour la sécurité de ses membres et de l'ensemble des autres utilisateurs de la forêt, la société communale de chasse prend toutes les dispositions nécessaires afin qu'aucun accident n'arrive.

L'accident de chasse fortement médiatisé lorsqu'il subvient n'est pas une fatalité, et chaque sociétaire est conscient du fait que ça n'arrive pas qu'aux autres. Il est en possession d'un document interne lui rappelant l'ensemble des consignes à respecter. Chaque jour de chasse en battue, les responsables de la société ont obligation de rappeler ces consignes à toutes les personnes présentes et surtout à les faire respecter.

De son côté, la fédération départementale des chasseurs des Vosges pour laquelle la sécurité est devenue une priorité, rappelle à chaque porteur de permis, à l'aide du dépliant précisant les dates d'ouverture et de fermeture de chaque espèce, les règles élémentaires de sécurité pour tous.

Quant à la préfecture, elle oblige chaque société de chasse, d'apposer sur toutes les voies d'accès au secteur chassé des pancartes amovibles précisant « ATTENTION CHASSE EN COURS » afin de préciser à tous les autres utilisateurs de notre forêt qu'une action de chasse se déroule et que toute mesure doit être prise pour éviter les accidents.

De plus, de par la loi Chasse, il est formellement interdit de tirer en direction d'une habitation ainsi qu'au travers des voies autorisées à la circulation.



BIEN VIVRE EN FORÊT

Une réunion en mairie a rassemblé les différents utilisateurs de la forêt afin d'améliorer leurs relations. Ainsi les représentants de l'ONF, de la mairie, des associations sportives et de la société de chasse ont pu échanger et s'informer. Voici ce qui ressort de ces débats :

La forêt est accessible à tous : promeneurs, randonneurs, sportifs, chasseurs (lorsque la chasse est ouverte).

La forêt est un milieu naturel qui abrite de nombreuses espèces de plantes et d'animaux qu'il faut protéger et ne pas déranger. Elle est actuellement fragilisée par les sécheresses et les invasions de scolytes.

La chasse est nécessaire pour réguler la surpopulation de certains animaux, notamment les sangliers.

Après les coupes en raison des scolytes, les parcelles qui seront replantées devront être préservées de la gourmandise des chevreuils et autres espèces.

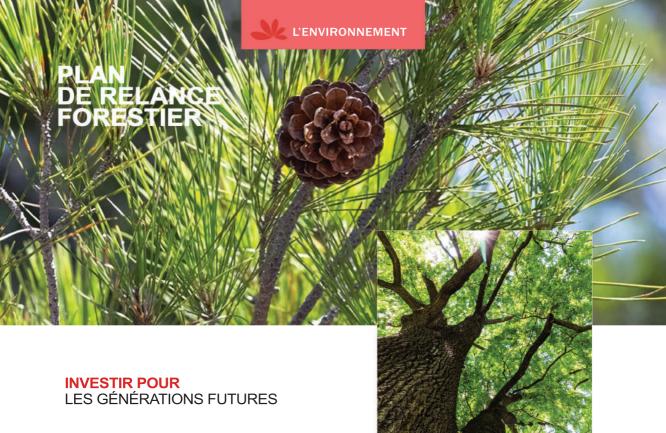
Les marcheurs, aussi bien que les véhicules et deux roues, doivent rester sur les chemins et sentiers balisés afin de ménager des zones de quiétude pour la faune.

La forêt est soumise au changement climatique et va évoluer avec de nouvelles

N'oublions pas que la forêt est aussi une source de revenus pour la commune et les propriétaires privés. Elle fournit un matériau naturel très utile ainsi que de l'énergie.

La Société Communale de Chasse, par la voix de son Président, Denis FILHINE-TRESARRIEU, a proposé grâce aux outils actuels de transmission, d'informer la population sur l'endroit de chasse chaque jour en début de matinée ceci dans un but de sécurité et de partage de la forêt pour tous.

En conclusion, la forêt est notre bien commun. Nous pouvons profiter de ses espaces, de sa beauté, de sa fraîcheur en été, mais nous devons aussi la respecter, la protéger et assurer sa survie.



Volet Forestier:

Le plan de relance économique de la France 2020-2022 est un programme gouvernemental pour relancer l'économie française impactée par la pandémie de Covid-19.

Près de 100 milliards d'Euros au total vont être consacrés à la relance économique du pays.

Cela va s'articuler autour de trois axes : la compétitivité, la cohésion, et l'écologie.

C'est dans ce dernier point que le volet forestier entre en compte avec une enveloppe de 200 millions d'euros dédiée à la filière bois :

- 5.5 millions d'euros à la filière sylvicole (graines et plans).
- 20 millions d'euros à l'industrie de transformation du bois.
- 22 milions d'euros pour l'acquisition d'une couverture de données (LIDAR) permettant de recenser avec précision les peuplements forestiers et leur suivi.
- environ 150 millions d'euros pour le renouvellement forestier.

La forêt
est au cœur des enjeux du
changement climatique
et de la transition écologique :
investir aujourd'hui dans la forêt
française, c'est agir pour le climat
et pour le développement
d'une économie verte
et source d'emplois.

Julien DENORMANDIE, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

C'est dans cet esprit que Saint-Nabord active son plan d'attaque et va ainsi bénéficier d'aide au reboisement de parcelles décimées par les scolytes.



Dispositif de plantation :

Des petites zones de plantation de 1 000 m2 "en damiers de 120 plants" (1200 plants/ha) d'essences mieux adaptées aux modifications climatiques : chêne sessile, chêne pubescent, châtaignier, robinier, pin sylvestre, pin laricio de Corse, cèdre de l'Atlas, douglas, mélèze d'Europe...

Les zones plantées ne couvriront qu'environ 30 % de la surface, afin de laisser également une chance aux accrus naturels : semis de bouleaux, de chênes, de sapins, qui pourront peut-être s'adapter génétiquement aux modifications climatiques.

C'est ainsi que sur 9.9 hectares de parcelles décimées, 2.5 hectares au total seront reboisées par damier pour un coût estimatif de 27 000 €. Le taux de subvention alloué par l'état de 58% devrait faire bénéficier à la commune environ 16 000 € d'aides.

Laisser une chance à notre forêt de s'adapter au réchauffement climatique, se renouveler et croître. Protéger son écosystème, l'accompagner pour la rendre plus résiliente, voici notre feuille de route pour les années futures.



297 000 hectares

C'est la surface forestière dans les Vosges (soit 50% de son territoire).

Le département le plus boisé de la région et le 2ème de France !!!





ATELIERS PÉDAGOGIQUES AVEC L'ONF

A l'occasion de la journée internationale de la Forêt instituée le 21 mars, de nombreuses actions sont menées de par le monde pour célébrer nos belles forêts. L'association environnementale Teragir a notamment mis en place un programme d'éducation au développement durable et à la forêt, ouvert à tous, qui se déroule au mois de mars.

Cédric BABEL, adjoint à la forêt et Philippe MICHEL, agent de l'ONF en charge de la gestion du domaine communal ont ainsi proposé à nos écoles d'animer une demijournée d'ateliers en immersion sur le domaine forestier de la commune.

En cette belle matinée du 23 mars, les 21 élèves de la classe de CE2/CM1 du groupe scolaire des Herbures et leur institutrice, Laëtitia MATHIEU, avaient donc rendez-vous avec eux pour planter 21 jeunes plants sur une « trouée » (parcelle déboisée) située non loin de leur école.



Deux autres ateliers, l'un sur les conséquences du réchauffement climatique (les missions du technicien forestier, les arbres fragilisés par les grosses chaleurs et le manque d'eau ravagés par les insectes invasifs, observation d'une écorce scolytée, ...), le second sur l'observation de la forêt (feuillus, conifères, feuilles simples, feuilles composées, le dessin de l'écorce...) ont complété cette sortie de sensibilisation à l'univers de la forêt.

Après avoir écouté les consignes transmises par le technicien forestier, chaque enfant a pu planter un jeune sujet parmi les différentes essences sélectionnées pour l'occasion : châtaigniers, cèdres de l'atlas, chênes sessiles, chênes rouges, tulipiers, tilleuls, cyprès chauves. Une petite étiquette portant leur prénom leur permettra dans l'avenir d'identifier leur arbre et de surveiller sa bonne croissance.

Cette parcelle fera l'objet dans les années à venir d'opérations similaires avec de nouvelles plantations faisant de nos enfants les gardiens bienveillants de notre forêt...





du futur rucher communal!

En ce matin du vendredi 3 juin dernier, un essaim de belle taille avait élu provisoirement domicile à même le sol. A égale distance entre le verger du Père Bon Dieu et l'accès au Site d'escalade de la Roche Fleurie. Peut-être même venait-il d'y passer la nuit!

La journée s'annonçant chaude et passablement orageuse ne lui donnait nullement envie d'intégrer la ruche qu'on lui avait réservée. Efforts redoublés de l'apiculteur se soldant par quelques velléités de l'essaim à se reformer en nuée. Menaçant alors de repartir vers on ne sait où. Mieux valait attendre l'approche de la nuit. Vers 21 heures, un grain venu des Hauts arriva dare-dare sur le Parmont. Il fallait réagir vite et nos abeilles ne se firent plus prier lorsqu'on leur proposa les premiers cadres salvateurs couverts de cire.

Combat inégal et héroïque contre une averse drue qui dura près de 30 minutes transformant le terrain en marigot meurtrier...Vers 22 heures, le gros de l'essaim était au sec mais les pertes étaient sévères!

L'essaim baptisé Moïse fait depuis l'objet de soins et d'observations quotidiennes. Il a fallu le ravigoter en lui donnant un peu de sirop deux matins durant. Et en ce beau dimanche 5 juin, les ouvrières rapportaient déjà un pollen d'un blanc argenté. Signe favorable laissant penser que la reine de ces lieux avait bien survécu et que le couvain était en bonne voie.

Rendez-vous sur notre site Facebook pour suivre avec nous dans les semaines qui viennent l'évolution de la ruche chalet et de sa toute jeune colonie Moïse!

Avis aux essaims qui souhaiteraient nous rallier... une seconde ruche d'un bleu rutilant cherche locataires!



UN RAYON ÉPICERIE AU JIMMY'S BAR PLACE DE LA GARE

Jimmy FERNANDES, gérant du bar-Tabac du centre-ville, a mis à profit le temps libre dégagé par la fermeture provisoire de son bar pour étoffer son magasin d'un grand rayonnage de produits de première nécessité.

Tablettes de chocolat, condiments, sauces tomate, soupes, boissons, lessive, conserves, vins... Plus de 170 références couvrent désormais tout un pan de mur du petit commerce. De quoi offrir un service de proximité aux riverains non véhiculés, composer un petit encas pour les clients de passage ou encore éviter de retourner dans une grande surface quand on a oublié l'indispensable bouteille de lait pour le cacao du matin...

Un service précieux pour les habitants du secteur qui va vite densifier l'incessant ballet de clients qui anime déjà la petite boutique du tabac presse de la place de la gare.

En effet, outre la vente de cigarettes, magazines et journaux, le magasin sert également de point relais colis pour les achats sur internet, de point de livraisons pour les courses Cora en ligne et propose des boissons chaudes à emporter depuis le début de la crise sanitaire.



Au bout du chemin de Ribeaugoutte s'étend à perte de vue une prairie verdoyante de 7 hectares, traversée de ruisseaux tombant en cascades frétillantes dans les eaux fraîches des étangs.

C'est dans ce paradis vosgien au charme fou que Sylvain CLAUDEL et son épouse Denise ont choisi d'installer leur projet touristique de fermettes et gites insolites. Les travaux ont débuté début mai...

Une grande ferme, ancienne propriété de M. et Mme MARCHAL sera aménagée en point accueil, salle de séminaires et boutique de produits locaux tels que le miel produit sur place. Artiste et professeur d'art plastique, la maitresse des lieux projette également d'aménager son atelier de poteries sous l'appentis qui jouxte le bâtiment.

Non loin de là, à l'ombre des pommiers, une grande volière abritera oies blanches, coqs et des poules pour les œufs frais du matin.

lci les bruyantes tondeuses ont cédé la place aux moutons qui paissent paisiblement l'herbe verte et tendre de la prairie. Un paon majestueux et deux femelles, une fois acclimatés, évolueront librement dans le domaine.

Dans un enclos déjà établi au centre du parc, quelques chèvres naines plus espiègles et curieuses feront dans quelques mois le bonheur des plus petits... Dans les eaux tranquilles des étangs, saumons de fontaine, truites, carpes et ombles chevalier cohabitent déjà avec batraciens et écrevisses à pinces rouges ...

Partant de la vieille bâtisse, un cheminement de caillebotis en bois, protégeant faune et flore locales desservira 7 cabanes et 4 grands gites, équipés de bains scandinaves, noyés dans la végétation. Installé en bordure d'un étang, l'un d'eux équipé de passerelle et pont de singe surplombera le parc à daims installé à l'extrémité de la propriété. Ces grands cervidés à la robe mouchetée, en parfait accord avec l'esprit naturel et sauvage de l'ensemble du projet, rejoindront très prochainement cette joyeuse ménagerie.

Ouvert au public dès la fin de l'année, ce magnifique domaine promet un retour aux sources et une reconnexion avec Dame Nature garantis!!!



Programme de travaux

Depuis quelque temps, plusieurs articles de presse présentent les travaux en cours de réalisation ou déjà achevés, sur le territoire communal.

Lors de nouvelles élections et d'un changement de municipalité, les travaux arrêtés et votés par l'ancienne municipalité et non encore mis en œuvre, sont la plupart du temps achevés sous le mandat des nouveaux élus.

C'est ce qui s'est passé pour la réfection de la rue du centre, de la rue de sous froid et de la rue de Turenne ou encore la création du parking de covoiturage situé à Longuet, le long de la RN57 et qui devrait aussi faciliter le stationnement lors de manifestations au stade des Perrey.

La traversée de Rouveroye faisait également partie du programme de travaux arrêté sous la mandature de l'ancien maire tout comme le CPE, Contrat de Performance Energétique, destiné à réduire la consommation électrique de la commune et à offrir un confort d'éclairage plus adapté aux habitants.

Mais, justement, revenons un peu sur ce CPE, présenté dès 2017 aux élus et qui, pendant 2 ans, a été régulièrement débattu en séance de conseil municipal ; les élus de la minorité demandant des études complémentaires et qualifiant ce programme d'inutile (le réseau électrique est en bon état) ; d'inefficace (la rentabilité annoncée est à vérifier) et trop coûteux. Ils se sont d'ailleurs abstenus lors du vote d'octobre 2018 approuvant le dossier de consultation des entreprises avant de voter contre l'attribution du marché à l'entreprise INEO en octobre 2019 tout comme d'ailleurs les élus de l'opposition et le 1er adjoint actuel.

Maintenant, élus de la majorité et pour 4 d'entre eux, adjoints au maire, il semblerait qu'ils aient changé d'avis sur l'intérêt de ce contrat de performance énergétique pour St Nabord...

En conclusion, nous souhaiterions juste faire remarquer qu'il serait peut-être plus fair-play de dire que les travaux réalisés actuellement sont l'aboutissement d'une réflexion et d'une décision initiées par l'ancienne municipalité et d'une mise en œuvre menée par l'actuelle.

Le déconfinement est là, profitons pleinement de cette liberté retrouvée, tout en continuant à prendre soin de soi et des autres. Très bel été à toutes et à tous.

Patricia Douche - Christine Thiriat - Remy Planque



14 juillet

Cérémonie de la fête nationale A partir de 11h15 devant le Monument aux morts.

13 et 27 juillet -10 et 24 août Les journées «Portes ouvertes» de la Maison du Patrimoine.

Accueil rue du Centre de 14h à 18h.

24 juillet Inauguration des sites sportifs des Perrey

A partir de 9h sur le site des Perrey en compagnie de Stéphane BROGNIARD

Du 8 au 12 septembre Infernal Trail des Vosges

Organisé par l'association L'Infernal Trail des Vosges sur le site des Perrey.

18 et 19 septembre Journées du Patrimoine

Exposition sur le thème du Temps à la Maison du Patrimoine

19 septembre Rando VTT

Organisée par l'association Le SLEC. Départ du chalet de Pusieux

Cérémonie de Noirgueux

Organisée par les Amis de la 36^{ème} DIUS à la stèle de Noirgueux

Directeur de la rédaction : Jean-Pierre CALMELS. Rédacteurs : membres de la Commission communication (Pascale NAULIN, Annie MONTESINOS, Pierre JEANNEROT, Julien BALLAND, Théo SEILLER, Patrick SEIDENGLANZ, Rémy PLANQUE) et du conseil municipal. Crédit Photos : Ville de Saint-Nabord, Presse locale et associations.

Charte graphique et mise en page : Pascale NAULIN.

Impression : LOOK TA COM Tirage : 2300 exemplaires.





Une expertise qui a du sens Un engagement local Et des experts à nos côtés c'est essentiel!

Ensemble, acteurs de votre réussite

www.cfgs.fr communication@cfgs.fr













Communication



Conseil



Accompagnement



Échange



Digital











Déplacements toutes distances - 7j/7 Gare, aéroport, véhicules 7 et 9 places 03 29 30 67 03

06 29 58 45 78

taxi.mangin@gmail.com Communes de Stationnement:

SAINT NABORD LE VAL D'AJOL